DLP - 1-2-84302556

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES



SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE " PAYS DE LA LOIRE "
10, Rue Le Nôtre - 49044 ANGERS CEDEX -Tél (41) 36.16.55



Grandes cultures

EDITION DE LA STATION " PAYS DE LA LOIRE "
Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée

Tarif annuel 95,00 F

BULLETIN N° 1 DU 24 JANVIER 1984 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

R E A B O N N E M E N T   1 9 8 4   - R A P P E L

Si ce n'est déjà fait, compléter et nous retourner sans tarder, avec votre paiement, le talon de réabonnement ci-joint pour l'année 1984.

Nous rappelons que les chèques doivent impérativement être libellés à l'ordre du REGISSEUR DES RECETTES S.P.V.

Merci.

COLZA

Des risques de dégâts de grosse altise, mais limités à certaines parcelles de Vendée et Maine-et-Loire.

Les antennes départementales du Service de la Protection des Végétaux ont réalisé dernièrement un certain nombre de notations consistant à disséquer les pétioles de 25 plants de colza par parcelle pour dénombrer les larves de grosse altise présentes.

A l'examen de ces sondages, la situation est actuellement la suivante :

. Sarthe : absence de larves dans les parcelles prospectées.

. Maine-et-Loire : 0 à 60 larves selon les parcelles.

. Vendée : 0 à 70 larves selon les parcelles.

En conséquence - En Vendée et en Maine-et-Loire, surveiller les parcelles n'ayant reçu aucune protection insecticide depuis le semis, en effectuant des sondages de population sur 25 à 50 pieds, dès maintenant.

Le seuil d'intervention est atteint lorsque deux pieds sur trois portent une ou plusieurs larves ou galeries.

- En Sarthe, toute intervention est inutile.

Nous publions ci-dessous à ce sujet une note rédigée conjointement par le S.P.V. et le CETIOM.

LUTTE CONTRE LES LARVES DE GROSSE ALTISE

La méthode de lutte la plus efficace contre les grosses altises est la protection en début d'automne contre les adultes. Néanmoins, si de nombreuses larves sont présentes, un traitement de rattrapage peut être nécessaire. L'efficacité obtenue n'est cependant jamais totale : 60 à 80 % de larves détruites.

Ce traitement est rentable si on trouve une ou plusieurs galeries d'altise dans au moins 70 % des plantes.

.../...

1984 : n° 1-17 · wq4 69

Publication Périodique Inscription à la CPPAP n° 1610 AD - Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur Gérant : C. Bain.

CEREALES

ORGE D'HIVER ET BLE D'HIVER

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE - Les risques de contaminations sont toujours inexistants dans tous les départements en raison de l'inactivité des pucerons, et de l'avancement dans la saison.

Les interventions insecticides sont par conséquent inutiles.

Le réseau d'observations J.N.O. automne-hiver poursuit ses notations. La Station d'Avertissements Agricoles vous informera en temps utile de tout éventuel changement de situation.

BLE D'HIVER

Bien connaître sa parcelle de céréales pour bien la conduire.

Pour raisonner correctement la rentabilité des traitements fongicides au niveau de la parcelle :

- il est indispensable de connaître son espérance potentielle de rendement :

Pour celà, il est nécessaire d'estimer dès à présent la densité de pieds au m2.

En effet, plus l'espoir de rendement est grand, mieux seront valorisées les interventions fongicides.

. Il est admis que 500 épis au m2 constituent le nombre minimum pour avoir un rendement satisfaisant.

. Pour parvenir à cette population épis, il est indispensable que le nombre de pieds à la sortie de l'hiver soit de 200 à 250 pieds.

. Pour estimer cette densité de pieds au m2, procéder de la manière suivante :

- Cas des semis en ligne (16-17 cm.)

  * Prendre une baguette de 1 m de long, la lancer sur le rang en évitant les bordures. Compter le nombre de pieds sur la longueur de la baguette.
    Répéter l'opération 4 fois dans la parcelle.

  * Le nombre total de pieds ainsi obtenu est divisé par 4, puis multiplié par 6, pour obtenir le peuplement par m2.

- Cas des semis à la volée

  * Prendre un cadre léger de 50 cm de côté.

  * Le lancer 4 fois au hasard dans la parcelle en évitant les bordures.

  * Compter à l'intérieur du cadre, faire le total des 4 notations. Vous obtenez le nombre de pieds au m2.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles des Pays de la Loire, 10 rue le Nôtre, 49044 ANGERS CEDEX - N° C.P.P. 1610 AD - Le Directeur Gérant C. BAIN.

70